

## **Formulaire de demande de soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle**

Depuis la loi du 22 juillet 2013, les Régions coordonnent sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. Ainsi c'est dans ce cadre législatif que la Région Bourgogne-Franche-Comté intègre ses actions avec une coloration territoriale et dans le respect de sa politique régionale de la recherche et de l'enseignement supérieur en conformité avec le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

### **Objectifs du soutien régional :**

Ce dispositif vise à :

- Eclairer les citoyen.ne.s sur les avancées scientifiques afin de donner les moyens de renforcer leur curiosité, leur ouverture d'esprit et leur esprit critique,
- Lutter contre la désinformation sur l'ensemble de son territoire,
- Soutenir l'organisation d'initiatives territoriales originales de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle,
- Soutenir des initiatives de qualité, en particulier des initiatives présentant un intérêt territorial, impliquant différents acteurs et engageant des interactions entre chercheurs et citoyens,
- Soutenir des initiatives visant un public cible comme le public empêché, éloigné ou en favorisant l'égalité femme/homme ou encore un public jeune,
- Mieux connaître le paysage régional et favoriser une culture commune de la CSTI.

### **Bénéficiaires :**

- Collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté et leurs regroupements,
- Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche de Bourgogne-Franche-Comté,
- Organismes de recherche,
- Établissements publics de Bourgogne-Franche-Comté,
- Associations de Bourgogne-Franche-Comté,
- Centres Hospitaliers Universitaires de Bourgogne-Franche-Comté

### **Date de campagne :**

- du 06 février au 17 mars 2023
- du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2023

**Montant :** jusqu'à **40 000 €** dans la limite de **90%** maximum du coût éligible du projet

### **Résumé de la demande**

- **Demandeur**
- **Objet de la demande**
- **Montant demandé**

## Action / événement

▪ **Nom de l'action, de l'événement, du projet**

▪ **Type d'action**

événements ou manifestations de CSTI  
animations, médiations et ateliers scientifiques pour le grand public, les familles et/ou les scolaires  
actions de sciences participatives  
activités artistiques ouvrant le débat sur les sciences  
conférences grand public, cafés des sciences, rencontres débats  
conception d'outils pédagogiques  
publications numériques ou papier pour le grand public  
sorties et visites de CSTI  
actions de culture technique en lien avec le milieu industriel  
formations à la vulgarisation ou à la diffusion des savoirs  
études territoriales apportant une meilleure connaissance du paysage et des acteurs de la CSTI

Autre action :

▪ **Objectif.s visé.s**

Éclairer les citoyen.ne.s et renforcer leur esprit critique  
Lutter contre la désinformation sur l'ensemble de son territoire  
Diffuser de la CSTI auprès de publics éloignés et/ou empêchés  
Faire interagir chercheurs et citoyens  
Favoriser l'égalité femme/homme  
Apporter une meilleure connaissance du territoire régional et de ses acteurs

Autres objectifs :

▪ **Lieu de l'action/du projet** (*décrire précisément où se déroulera le projet*)

▪ **Date / période** (*décrire précisément quand se déroulera le projet*)

du

au

## Identité du demandeur

▪ **Organisme demandeur (et forme juridique)**

▪ **Responsable du projet (et fonction)**

▪ **Contact (Téléphone et courriel)**



## Description du projet

- **Descriptif détaillé du projet** (3000 caractères maximum (espaces compris))  
*Pour une description plus détaillée veuillez nous transmettre vos documents en annexe (ex. programme prévisionnel de la manifestation, plaquette de présentation, etc.)*

**Budget prévisionnel de l'action**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services		<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>	
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
Autres fournitures		Etat : préciser les ministères, directions ou services déconcentrés sollicités	
<b>61 – Services extérieurs</b>		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Conseils régionaux :	
Assurance		-	
Documentation		Conseils départementaux :	
<b>62 – Autres services extérieurs</b>		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations, ...	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
<b>63 – Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (CAF, etc, détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
<b>64- Charges de personnel</b>		-	
		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs, mécénat	
		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 – Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 –Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise a disposition gratuite de biens et		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
<p><b>La subvention de ..... € représente ..... % du total des produits :</b></p>			

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.



## Informations

### Éligibilité des dépenses

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement correspondant à la mise en œuvre des actions décrites plus haut.

Ne sont pas éligibles les actions et postes particuliers de dépenses suivants :

- les actions dont l'exécution est antérieure au dépôt de la demande,
- les dépenses d'investissement et la maintenance des équipements,
- les salaires des personnels titulaires de fonction publique,
- la valorisation des mises à disposition et du bénévolat,
- les dépenses de fonctionnement non-inhérentes aux actions,
- les actions qui feraient déjà l'objet d'un soutien de la Région dans le cadre d'un autre dispositif.

### Dépôt du dossier

Ce dossier doit être adressé, complet, à la Région, au plus tard le 17 mars 2023 (15 septembre pour la 2<sup>ème</sup> vague) sur la plateforme de dépôt en ligne de la Région (<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/login-tiers.sub>) accompagné des pièces nécessaires listées ci-dessous :

- le présent formulaire de demande de soutien avec la description du projet, le plan de financement prévisionnel, mentionnant l'intégralité des coûts du projet, détaillant la nature de chaque dépense, équilibré en recettes et en dépenses, en HT si le bénéficiaire est assujéti ou récupère la TVA ou en TTC si le bénéficiaire n'est pas assujéti et ne récupère pas la TVA,
- attestation d'assujétissement ou non à TVA pour les dépenses du projet,
- courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne,
- délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement ou le cofinancement indiqué,
- coordonnées bancaires (RIB).

## Contact

Emmanuel Galliot

[emmanuel.galliot@bourgognefranche-comte.fr](mailto:emmanuel.galliot@bourgognefranche-comte.fr)

03.81.61.62.79

ou

Yvonne Plisson

[yvonne.plisson@bourgognefranche-comte.fr](mailto:yvonne.plisson@bourgognefranche-comte.fr)

03.81.61.55.44

## RGPD

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, service recherche et valorisation, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention « Pasteur 2022 ». Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service recherche et valorisation, 4 Square Castan, CS 51 857, 25 031 Besançon cedex, ou par mail : [contact.recherche@bourgognefranche-comte.fr](mailto:contact.recherche@bourgognefranche-comte.fr). Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique ([dgd@bourgognefranche-comte.fr](mailto:dgd@bourgognefranche-comte.fr)).